

COMITE REGIONAL

Sixième Session
Singapour
13-19 septembre 1955

WP/RC6/21 Rev. 1
Page 16

WP/RC6.R5
15 septembre 1955

FRANCAIS

Original : Anglais

LOCAUX DU BUREAU REGIONAL DU
PACIFIQUE OCCIDENTAL

Le Comité régional,

Ayant étudié le document (WP/RC6/18) préparé par le Directeur régional sur les locaux du Bureau régional;

PREND ACTE, avec reconnaissance, des mesures prises par le Gouvernement des Philippines pour fournir de nouveaux locaux pour le Bureau régional;

Reconnaissant les difficultés matérielles que causerait un Bureau situé en dehors de Manille;

Se rendant compte que la nécessité de trouver des locaux plus appropriés est urgente;

EXPRIME L'ESPOIR qu'un emplacement approprié puisse être mis à sa disposition dans un endroit central; et

INVITE le Directeur régional à poursuivre les négociations avec le Gouvernement hôte et à tenir les Etats Membres au courant des progrès réalisés.

Quatrième séance, le 15 septembre 1955
WP/RC6/Min/4